



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022
Convocation du : 18 mars 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-quatre mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZACK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Cristiane DELESTREZ ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE22.034

**FINANCES
BUDGET****OPÉRATIONS PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT
AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
« RÉHABILITATION DE L'ANCIEN COLLEGE DESROUSSEAUX »
MODIFICATION***Autorisation - Approbation*

0320

Par délibération DE16.018 du 31 mars 2016, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la réhabilitation de l'ancien collège Desrousseaux. Elle a ensuite été modifiée par délibérations DE17.024 du 30 mars 2017, DE17.062 du 6 juillet 2017, DE19.028 du 7 février 2019, DE20.012 du 6 février 2020, DE21.019 du 18 février 2021 et DE21.034 du 14 avril 2022.

L'AP/CP est à nouveau appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

En effet, en 2022, des aménagements se poursuivent :

- les anciens bâtiments administratifs du collège vont être réhabilités pour accueillir par la suite des services municipaux
- un container frigorifique sera installé pour la tente des glaneurs
- une partie du réseau d'assainissement du Pôle social sera remplacée

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2016	2017	2018
Réhabilitation de l'ancien collège Desrousseaux	587 500 €	587 500 €	0 €	0 €

Situation actuelle de l'AP/CP :

Montant de l'AP	Montant des CP					
	Réalisés en 2016	Réalisés en 2017	Réalisés en 2018	Réalisés en 2019	Réalisés en 2020	2021
1 911 203,71 €	23 547,60 €	383 955,57 €	76 653,74 €	600 701,99 €	728 280,81 €	98 064,00 €

Nouvelle AP/CP :

Montant de l'AP : 2 261 803,75 €						
Montant des CP						
Réalisés en 2016	Réalisés en 2017	Réalisés en 2018	Réalisés en 2019	Réalisés en 2020	Réalisés en 2021	2022
23 547,60 €	383 955,57 €	76 653,74 €	600 701,99 €	728 280,81 €	20 164,04	428 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 indiqués dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille